

# MusicoThérapie

## Formation complémentaire

Tours (37) ■ 2012

L'enseignement est destiné aux personnes souhaitant utiliser le pouvoir éducatif ou l'exploitation thérapeutique de la musique comme complément technique à l'Art-thérapie.

### Domaines d'application concernés

Autisme, handicaps moteurs et mentaux, gériatrie, troubles de la vieillesse et maladies dégénératives Alzheimer, pénalités physiques, mentales et sociales...

### Organisation de l'enseignement

Cinq modules théoriques (20%) et pratiques (80%) de 20 h. :

- Généralités.
- Originalité et spécificité de la musique.
- Mécanismes artistiques.
- Protocoles thérapeutiques.
- Pratique musicale en prise en charge.

Soit un total de 100 h. de cours théoriques et pratiques et 60 h. de travail personnel (estimation).

### Pré-requis et sélection

*(après acceptation par l'organisme de formation)*

Le candidat doit justifier d'une pratique musicale reconnue (instrument et/ou voix) et du suivi (ou en cours) d'une ou des formations suivantes : Intervenant Spécialisé en Art-thérapie Afratapem, Diplôme universitaire d'Art-thérapie de Tours, Poitiers, Grenoble ou Lille (UCL).

Sélection sur étude de dossier (lettre de motivation, candidature, CV et justificatifs). Un rendez-vous avec le responsable de formation peut être nécessaire.

Activité placée  
sous le haut patronage  
du ministère de  
l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche et du  
ministère de la Culture.

Les cours sont dispensés  
par des enseignants  
du Diplôme Universitaire  
d'Art-thérapie  
et des art-thérapeutes  
professionnels membres  
de la guilde  
des art-thérapeutes.

AFRATAPEM  
3 rue Calmette - 37540 St Cyr/Loire  
Tél. 02 47 51 86 20 Fax 02 47 51 76 23  
afratapem@wanadoo.fr  
www.art-therapie-tours.net



## Programme pédagogique

Enseignement théorique et activités spécialisées pratiques : 100 h.

### Module I – Généralités (20 h.)

Originalité de la musique dans les activités humaines  
Mécanismes humains impliqués dans l'activité musicale  
Protocoles thérapeutiques en musicothérapie  
Pratique en musicothérapie

### Module II – Originalité (20 h.)

Expression humaine  
Monde sonore  
Exercices, jeux et mises en situation  
Musique dans les activités artistiques

### Module III – Mécanismes (20 h.)

Opération artistique  
Mécanismes humains impliqués dans l'impression et l'expression musicale  
Exercices et mises en situation aux regards de l'opération artistique  
Analyse de l'activité musicale comme élément de la stratégie thérapeutique

### Module IV – Protocoles thérapeutiques (20 h.)

Différentes pénalités sanitaires  
Indications médicales  
Etablissement et suivi du protocole de soins  
Justificatifs de stratégie et d'évaluation en musicothérapie

### Module V – Pratique musicale en prise en charge (20 h.)

Exercices, jeux, situations, différences et intérêts thérapeutiques  
Musicothérapie au regard des maladies, des handicaps, des blessures de vie, des choix risqués de vie

Examen de fin de formation : une demi - journée hors temps de formation.

## Evaluation et validation

Une attestation de fin de formation est délivrée aux personnes ayant participé à la formation.

Le certificat de formation peut être obtenu après validation des épreuves suivantes :

- 1- participation à la formation
- 2- réussite à l'examen de fin de formation (note supérieure ou égale à 12/20)
- 3- validation de la formation Intervenant Spécialisé Art-thérapie.

## Accès à la formation

*Individuels* : l'inscription à la formation fait l'objet d'un contrat de formation professionnelle (article L 6353 du code du travail) signé entre le stagiaire et l'organisme de formation.

*Salariés* : possibilité de prise en charge par les fonds de formation (Fongecif, ANFH, AFDAS, Uniformation...), votre entreprise ou la collectivité qui vous emploie. Plan de formation ou DIF

*Demandeurs d'emploi* : renseignements auprès de votre Pôle Emploi.

## Equipe pédagogique

Richard FORESTIER,  
Directeur d'enseignement et de recherche à l'AFRATAPEM, responsable scientifique du Diplôme Universitaire d'Art - thérapie (Faculté de Médecine Tours, Grenoble, Lille), musicien.

Fabrice CHARDON,  
Docteur en psychologie clinique et pathologique, art-thérapeute diplômé d'université à dominante musique – musicothérapeute. Membre de la guilde des art-thérapeutes.

Professionnels de la musique et de la santé : professeur de chant, art-thérapeutes à dominante musique, spécialiste de l'audition, de la pédagogie musicale...



## Frais de formation

Individuel  
590,00 €

Prise en charge  
956,00 €

Adhésion à l'AFRATAPEM  
18,30 €

Les modalités de règlement et de cessation anticipée du fait du stagiaire sont indiquées dans le contrat de formation signé entre le stagiaire et l'organisme de formation – articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du code du travail).